

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2008

L'an deux mil huit, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

- Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, MONTIGNÉ Claude, BESSIN Pascal, LEFEUVRE André, GLORY Georges, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, BEDEL Didier, CROQUISON Sébastien, et RUELLAN Jean-Claude ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence, GRIMBELLE Hélène et NIVOL Nadine.
- Absents excusés : SAUVEUR Patrice, MASSON Jean-Paul, de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; Mme HOUIT Yolande a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2008**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 11 septembre 2008. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

### **DEVENIR DU BUREAU DE POSTE – Intervention de Mme Chérel, directrice de l'agence de Tinténiac et de Mme Molia, déléguée aux relations territoriales pour l'Ille-et-Vilaine**

Monsieur le Maire présente les intervenantes au Conseil Municipal et rappelle le contexte. La fréquentation du bureau de poste de Pleugueneuc a diminué de 5 %. La Poste propose à la Commune la création d'un partenariat pour assurer un service public postal de qualité. En effet, sans partenariat, le bureau de poste de Pleugueneuc risque de voir ses horaires d'ouverture diminuer un peu plus, avant peut-être une fermeture définitive.

Mme Molia rappelle la loi de régulation postale datant de 2005 qui permet à La Poste de diversifier sa présence sur le territoire. La loi prévoit que 90 % de la population soit domiciliée à moins de 5 kilomètres d'un point poste. Le taux pour l'Ille-et-Vilaine est de 98 %. Elle précise qu'une Commission Départementale de présence postale est chargée d'étudier les différents projets et de mettre en place les partenariats avec les communes de moins de 2 000 habitants et dont l'activité postale est inférieure à 1h30 par jour. Ces partenariats visent à assurer la mutation de la présence postale sur ces communes.

Elle présente au Conseil Municipal les trois types d'offre postale territoriale et les différentes prestations qui y sont associées. Il s'agit du bureau de poste, de l'agence postale communale (partenariat avec la Commune) et du relais poste (partenariat avec un commerçant).

Dans le cadre d'une Agence Postale Communale, la Poste signe avec la Commune une convention de partenariat d'une durée de 1 à 9 ans renouvelable par tacite reconduction. Cette agence est tenue par un agent administratif communal, formé initialement par les services de la Poste, mais qui est placé sous l'autorité du Maire qui est son employeur. La Poste verse à la commune une indemnité de 833 € par mois pour 60 heures d'ouverture mensuelle. Cette indemnité est revalorisée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Cela correspond globalement à la charge salariale communale pour un agent payé au SMIC. Les jours et horaires d'ouverture de l'agence sont déterminés par la Commune. Les prestations offertes par une agence sont pratiquement similaires à celles d'un bureau.

Le relais poste, partenariat entre La Poste et un commerçant, offre moins de prestations que les deux formules précédentes. Les questions de la confidentialité des opérations et du devoir de réserve sont soulevées. Les jours et horaires d'ouverture sont ceux du commerce et sont fixés par le commerçant. Celui-ci reçoit une indemnité de 250 € par mois plus une commission sur les ventes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à ces différents types de partenariat. Il souhaite que le Conseil se prononce à la prochaine séance sur le type de mutation qu'il souhaite entreprendre pour que demeure un service public postal de qualité sur la commune. Madame Chérel précise qu'une décision de principe est nécessaire pour qu'elle puisse garantir jusqu'en juin 2009 le maintien des horaires actuels.

#### **N°85-2008 REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2009**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par la SAUR, relatif à l'actualisation du tarif de la redevance assainissement.

Le budget assainissement étant équilibré,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de maintenir la participation communale pour la tarification 2009 comme suit :
  - ✓ Part variable : 0,60 € HT par m<sup>3</sup> d'eau consommée
  - ✓ Part fixe : 13,26 € HT – abonnement
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **N°86-2008 BIBLIOTHEQUE : ABONNEMENT ANNÉE 2009**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la bonne fréquentation de la bibliothèque avec 320 lecteurs inscrits pour 2008. Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer l'abonnement annuel de la bibliothèque pour l'année 2009. Il propose de reconduire le tarif de 2008.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2009** l'abonnement annuel de la bibliothèque à 9 € par famille,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **N°87-2008 INDEMNITÉ D'EXERCICE DES MISSIONS DE PRÉFECTURE - PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°71 du 02 juillet 2007 instituant le principe de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP).  
Il précise qu'il convient de fixer le montant attribué aux agents pour l'année 2008.

#### **Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **FIXE** le montant de l'IEMP pour l'année 2008 à 550 € bruts pour un temps complet pour le personnel titulaire et non titulaire de la collectivité,

- **DEMANDE** que cette somme soit versée avec le salaire du mois de novembre, au prorata du nombre d'heures effectuées dans l'année.

**N°88-2008 ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MISE A JOUR DU PLAN D'ÉPANDAGE DE L'ÉLEVAGE PORCIN AU LIEU-DIT « LE GAGE » APPARTENANT A LA SCEA « LE GAGE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique d'une durée d'un mois est ouverte depuis le 8 septembre dernier en vue de mettre à jour le plan d'épandage de la SCEA « LE GAGE » de Pleugueneuc. Il s'agit d'une demande de restructuration interne de l'élevage porcin, sans augmentation du cheptel reproducteur ni de la production d'azote. Par la même occasion, la SCEA procède à la réactualisation de son plan d'épandage.

Les pièces du dossier sont déposées au secrétariat de mairie de Pleugueneuc où le public peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Un commissaire-enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif. Il a qualité pour recevoir les déclarations qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la législation, les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km, ou le plan d'épandage, doivent être consultées et sont invitées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation.

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **ÉMET** un avis favorable pour cette demande d'actualisation de plan d'épandage.

**N°89-2008 RÉHABILITATION DES ANCIENS LOGEMENTS DE FONCTION EN BIBLIOTHEQUE**

**Vu** la délibération n°79 du 11 septembre 2008,

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion intervenue le 24 septembre 2008 avec Mme Lemoigne de la Bibliothèque Départementale d'Ille et Vilaine, M. Brugière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Mme Auffret, bibliothécaire et M. Ternet, architecte du cabinet « Atelier du Canal ».

Suite à cette réunion et aux différentes remarques émises, Monsieur Ternet a établi un Avant Projet Sommaire (APS) que Monsieur le Maire détaille à l'Assemblée.

Au stade de l'APS, le projet d'une surface de 237 m<sup>2</sup> (SHON) se répartit sur deux niveaux et se présente comme suit :

<b><u>Rez-de-chaussée</u></b>		<b><u>1<sup>er</sup> étage</u></b>	
Hall/circulation	25,46	Circulation	12,72
Banque de prêt	6,10	Salle 2	18,46
Bureau	10,84	Salle 3	12,95
Atelier	11,59	WC	3,72
WC	3,72	Salle 4	<u>66,14</u>
Salle 1	47,11	<b>Total Etage</b>	<b>113,99</b>
Heure du conte	<u>18,94</u>		
<b>Total RDC</b>	<b>123,76</b>		

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet Avant Projet Sommaire.

*Monsieur Glory fait remarquer que l'entrée de la bibliothèque serait mieux positionnée en donnant directement sur la rue de Rennes plutôt que dans la cour de l'école où l'effet d'accueil est moins présent. Monsieur le Maire rappelle que le projet est soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France et qu'il doit respecter les contraintes dues aux murs porteurs du bâtiment.*

*Madame Grimbelle demande si l'utilisation de matériaux « nobles » est envisagée, notamment l'utilisation de bois pour les montants de fenêtres.*

Monsieur le Maire souhaite la formation d'une Commission « Bibliothèque » associant des élus, des bénévoles de la bibliothèque et des enseignants. Elle sera chargée de participer à l'élaboration du projet jusqu'au stade final.

Messieurs RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, et BEDEL Didier ainsi que Madame GRIMBELLE Hélène se portent candidats pour participer à cette commission.

### **Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'Avant Projet Sommaire présenté ci-dessus,
- **DÉCIDE** de la création de la Commission « Bibliothèque » comme définit ci-dessus,
- **NOMME** RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, BEDEL Didier et GRIMBELLE Hélène membres de cette commission. Deux bénévoles et deux représentants de l'école seront conviés à ce joindre à cette commission.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### • **Devenir du Presbytère :**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de l'établissement du Contrat d'objectif sur le devenir des bâtiments communaux, il avait été envisagé plusieurs pistes pour la réhabilitation du presbytère, parmi lesquelles la création d'un foyer de jeunes travailleurs.

Il informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue le 26 septembre dernier, avec des représentants de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, pour étudier la faisabilité d'un foyer de jeunes travailleurs. Il en ressort qu'au niveau national, ce mode d'hébergement n'est plus adapté à la demande. Sur un plan local, le Plan Local de l'Habitat adopté par la Communauté de Communes ne prévoit pas ce type d'hébergement car il existe peu de centres de formation sur son territoire et donc il n'y a pas de réel besoin.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne peut prendre à sa seule charge la réhabilitation d'un tel bâtiment. Il est donc nécessaire de déterminer un projet qui soit largement subventionné.

Des pistes de réflexions sont avancées : un projet de mixité intergénérationnelle hébergeant des jeunes et des personnes âgées avant leur entrée dans un EPAHD ; un hébergement relais pour personnes âgées. Monsieur le Maire propose de se renseigner auprès du Conseil Général sur le schéma gérontologique départemental.

#### • **Construction des ateliers communaux :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avis d'appel à la concurrence a été lancé pour le marché de travaux de construction des ateliers communaux selon une procédure négociée. La date

limite de remise des candidatures est fixée au lundi 03 novembre à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres se réunira ce même lundi à 17h00.

- **Droit de préemption urbain - déclaration d'intention d'aliéner :**

- Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée section AC n°297 – le Bourg pour une superficie de 1 200 m<sup>2</sup>. Il informe le Conseil Municipal qu'il n'exerce pas son droit de préemption urbain sur ladite parcelle.
- Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées section AC n°331 et 332 – Bouyère pour une superficie de 780 m<sup>2</sup>. Il informe le Conseil Municipal qu'il n'exerce pas son droit de préemption urbain sur lesdites parcelles.

- **Sécurité routière en agglomération :**

Une réunion publique qui présentera les différents projets visant à améliorer la sécurité routière dans l'agglomération sera organisée le lundi 20 octobre à 20h00 à la salle Associative.

- **Lotissement « Champagne du Moulin à Vent I » :**

La réception des travaux est prévue le jeudi 09 octobre à 16h30.

## **DATES A RETENIR**

- **Matinales « Petite enfance » à la bibliothèque.** Séances gratuites consacrées aux jeunes enfants accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle. S'inscrire soit par téléphone au 02.99.69.49.56., soit par mail [bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr). Les dates des premières Matinales sont les suivantes : les jeudis 09 octobre, 13 novembre et 11 décembre.
- **Samedi 11 octobre**, concert de rentrée intitulé « Carré Mélé » proposé par le Syndicat intercommunal de musique de Tinténiac. Salle multifonction de Pleugueneuc à 20h30. Entrée gratuite.
- Mise à disposition d'une benne près de la station d'épuration, route d'Évran, **pour la collecte de la ferraille du jeudi 16 octobre au mardi 21 octobre**. Le ramassage en campagne se fera le mardi 21 octobre : s'inscrire en mairie impérativement. Merci de bien vouloir regrouper les encombrants dans les villages.
- **Lutte collective contre les taupes – automne 2008.** Inscription en mairie jusqu'au **lundi 13 octobre**.  
Tarif : 6 € le flacon de 25g pour traiter jusqu'à 2 500 m<sup>2</sup>  
13,50 € le flacon de 100g pour traiter jusqu'à 10 000 m<sup>2</sup>  
Les particuliers doivent ajouter au coût du produit un montant de 5 € correspondant à l'adhésion annuelle à la FEVILDEC.
- **Le débroussaillage communal** est planifié pour la fin du mois de novembre.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le jeudi 06 novembre
- **Prochaines soirées associatives :**
  - 08 novembre 2008 : soirée repas organisée par « Ille » sera Demain au profit de la section « Sénagaleizh » - Salle multifonction.
  - 15 novembre 2008 : soirée « Choucroute » organisée par l'ACCA - Salle multifonction.
  - 29 novembre 2008 : soirée « Loto » organisée par JASPP (football) - Salle multifonction.

- Vendredi 05 décembre 2008 : Les anciens combattants du Canton se rassembleront à Pleugueneuc pour rendre un hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie - Renseignements Michel Yris au 02.99.69.43.86.
- Dimanche 14 décembre 2008 : Repas du CCAS
- Vendredi 19 décembre 2008 : Marché de Noël
- Samedi 20 décembre 2008 : distribution des colis du CCAS
- Soirée du 31 décembre 2008 – Bal avec Jérôme ROBERT: Monsieur le Maire fait appel aux bénévoles au sein du Conseil Municipal pour aider à l'organisation de cette manifestation.

**Affichage du compte-rendu le 03 octobre 2008**

**Vu, le Maire  
M. André BLANCHARD**